

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2023-0034

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle séquentielle de la famille de produits biocides **CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF**,*

de la société **CHRISTEYNS NV**

enregistrée sous le numéro **BC-UY074889-72**

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle séquentielle relative à la famille de produits,

Vu les conclusions de l'évaluation du 26 avril 2023,

Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012 ;

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille produits biocides désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 25 décembre 2031.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 17/05/2023

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

| | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Nom commercial | CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF |
| Autre(s) nom(s) commercial(aux) | |

1.2. Type de famille de produits

| | |
|------------------|--------|
| Types de produit | 2 et 4 |
|------------------|--------|

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

| | | |
|-------------------------------------|--|--|
| Nom et adresse du détenteur | Nom | Christeyns NV |
| | Adresse | Afrikalaan 182, 9000 Gent Belgique |
| Numéro de demande | BC-UY074889-72 | |
| Type de demande | Demande de reconnaissance mutuelle séquentielle | |
| Numéro d'autorisation | FR-2023-0034 | |
| Date d'autorisation | Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision | |
| Date d'expiration de l'autorisation | Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision | |

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

| | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Nom du fabricant | Christeyns N.V. |
| Adresse du fabricant | Afrikalaan 182, 9000 Gent Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Afrikalaan 182, 9000 Gent Belgique |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | Christeyns s.r.o. |
| Adresse du fabricant | Vitovska 453/7, 742 35 Odry République tchèque |
| Emplacement des sites de fabrication | Christeyns s.r.o., 742 35 Odry République tchèque |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | Christeyns France Food Hygiene sas |
| Adresse du fabricant | ZA Les Farges, 24580 Rouffignac St. Cernin France |
| Emplacement des sites de fabrication | ZA Les Farges, 24580 Rouffignac St. Cernin France |

| | |
|------------------|--------------|
| Nom du fabricant | Betelgeux sl |
|------------------|--------------|

| | |
|---|---|
| Adresse du fabricant | Poligono Industrial Raconc, Parcelas 2 y 3, CP 46729 Ador - Valence Espagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Poligono Industrial Raconc, Parcelas 2 y 3, CP 46729 Ador - Valence Espagne |

| | |
|---|---|
| Nom du fabricant | Christeyns France sa |
| Adresse du fabricant | Rue de la Maladrie 31, PI de la Vertonne, 44120 Vertou France |
| Emplacement des sites de fabrication | Rue de la Maladrie 31, PI de la Vertonne, 44124 Vertou France |

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | Christeyns Professional Hygiene srl. |
| Adresse du fabricant | Via Aldo Moro 30, 20060 Pessano con Bornago Italie |
| Emplacement des sites de fabrication | Via Aldo Moro 30, 20060 Pessano con Bornago Italie |

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | Christeyns UK Ltd. |
| Adresse du fabricant | Rutland Street, BD4 7EA Bradford Royaume-Uni |
| Emplacement des sites de fabrication | Rutland Street, BD4 7EA Bradford Royaume-Uni |

| | |
|---|---|
| Nom du fabricant | Christeyns Food Hygiene Ltd. |
| Adresse du fabricant | 2 Cameron Court, Winwick Quay, WA2 8RE Warrington Royaume-Uni |
| Emplacement des sites de fabrication | 2 Cameron Court, Winwick Quay, WA2 8RE Warrington Royaume-Uni |

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | Clover Chemicals Ltd. |
| Adresse du fabricant | Clover House, Macclesfield Road, Whaley Bridge, SK23 7DQ High Peak Royaume-Uni |
| Emplacement des sites de fabrication | Clover House, Macclesfield Road, Whaley Bridge, SK23 7DQ High Peak Royaume-Uni |

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

| | |
|---|--|
| Substance active | Propan-1-ol |
| Nom du fabricant | OQ Chemicals GmbH (Formerly OXEA GmbH) |
| Adresse du fabricant | Otto-Roelen-Str. 3, 46147 Oberhausen Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Oxea corporation. 2001 FM 3057, TX 77404 Bay City États-Unis |

| | |
|---|---|
| Substance active | Propan-1-ol |
| Nom du fabricant | Sasol Chemie GmbH & Co. KG |
| Adresse du fabricant | Anckelmannsplatz 1, 20537 Hambourg Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Secunda Chemical Operations, Sasol Place, 50 Katherine streeed, 2090 Sandton Afrique du Sud |

| | |
|-------------------------|-------------|
| Substance active | Propan-2-ol |
|-------------------------|-------------|

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | Brenntag GmbH |
| Adresse du fabricant | Stinnes Platz 1, 45472 Mülheim an der Ruhr Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | <ul style="list-style-type: none"> - Shell Nederland Raffinaderij BV, Vondelingenweg 601, 3196 KK Rotterdam Pays-Bas - Exxon Mobil, 4045 Scenic Hwy, Baton Rouge 70805 LA États-Unis |

| | |
|---|---|
| Substance active | Propan-2-ol |
| Nom du fabricant | Alcoholes Montplet S.A. |
| Adresse du fabricant | NOVAPEX, NOVACAP, Le Carré Joannès, 29 avenue Joannès Masset CS 10619, 69258 Lyon Cedex 09 France |
| Emplacement des sites de fabrication | NOVAPEX, Rue Gaston Monmousseau, 38150 Salaise-sur-Sanne France |

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|-------------|-------------|------------------|------------|-----------|-------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| n-propanol | Propan-1-ol | Substance active | 71-23-8 | 200-746-9 | 24,54 | 49,07 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Substance active | 67-63-0 | 200-661-7 | 9,77 | 19,54 |

2.2. Type de formulation

AL – Liquide prêt à l'emploi
XX – Autre (lingette pré-imprégnée)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

| | |
|-----------------------|-----------------------------|
| Identification | Meta SPC 1: Mida San 335 RV |
|-----------------------|-----------------------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|-----------------|--|
| Numéro 1 | |
|-----------------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|----------------------------|--------|
| Type de produit (s) | 2 et 4 |
|----------------------------|--------|

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|-------------|-------------|------------------|------------|-----------|-------------|-------|
| n-Propanol | Propan-1-ol | Substance active | 71-23-8 | 200-746-9 | 24,54 | 24,54 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Substance active | 67-63-0 | 200-661-7 | 9,77 | 9,77 |

2.2. Types de formulations

AL – Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

| Classification | |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger | Liquide inflammable catégorie 3 Lésions oculaires graves/Irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 |
| Mentions de danger | H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges |
| Conseils de prudence | P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 : Eviter de respirer les aérosols et vapeurs P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation |
| Note | EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

| | |
|---|---|
| Type de produit | 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires Désinfection des surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à gâchette |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 min Fréquence: 1 application par jour maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance de 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

| | |
|--|--|
| Type de produit | 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires Désinfection des surfaces dures/ non poreuses avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à basse pression |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L |

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³):

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Salles blanches :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Un taux de renouvellement d'air de 20/h est requis pendant l'utilisation.
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer pas avant 1 heure après le traitement.

Laboratoires et biotechnologie :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

| | |
|---|---|
| Type de produit | 4 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaire Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à gâchette |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance de 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L |

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



| |
|---|
| <p>produit.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit. <p>Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 1 application par jour. - L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).* - Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application. - Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement. <p>Cuisines et cantines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).* <p>*filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)</p> |
|---|

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

| | |
|---|--|
| Type de produit | 4 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à basse pression |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



| | |
|--|---|
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L |

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées (les mesures de protection individuelle doivent être temporaires).

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³):

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Cuisines collectives et cantines

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Cuisines industrielles:

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – TP04 Désinfection d'objets par trempage

| | |
|---|---|
| Type de produit | 4 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection d'instruments ou d'équipements par trempage avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Trempage |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence: 1 application par jour maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L |

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Désinfection d'instruments ou d'équipements par trempage (introduction d'objets dans un bain pré-rempli) ou remplissage (remplissage d'un bain vide, qui contient déjà les objets). Dans les deux cas, les objets sont complètement immergés.
- Ne pas réutiliser le bain. Le bain n'est utilisé qu'une fois par jour et renouveler la solution de bain tous les jours.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 3 heures après le traitement.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toutes les surfaces à désinfecter doivent être nettoyées/rincées/séchées avant la procédure de désinfection : l'utilisateur doit soigneusement nettoyer, rincer et vidanger les liquides de nettoyage des surfaces à désinfecter.
- Tous les produits doivent être utilisés non dilués.
- Se référer à la description de la méthode d'application liée à chaque utilisation pour bien connaître le temps de contact requis et si un rinçage final (à l'eau potable) après désinfection est requis.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Assurer une ventilation adéquate avant de pénétrer dans les pièces traitées.
- Non destiné aux zones accessibles au grand public.
- Eviter le contact avec les yeux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin.

- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Suivre les procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Protéger du rayonnement solaire direct.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | Mida San 335 RV | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2023-0034-1-01 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| n-Propanol | Propan-1-ol | Substance active | 71-23-8 | 200-746-9 | 24,54 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Substance active | 67-63-0 | 200-661-7 | 9,77 |

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

| | |
|-----------------------|-----------------------------|
| Identification | Meta SPC 2: Mida San 334 MF |
|-----------------------|-----------------------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|-----------------|--|
| Numéro 2 | |
|-----------------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|----------------------------|--------|
| Type de produit (s) | 2 et 4 |
|----------------------------|--------|

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|-------------|-------------|------------------|------------|-----------|-------------|-------|
| n-Propanol | Propan-1-ol | Substance active | 71-23-8 | 200-746-9 | 34,35 | 34,35 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Substance active | 67-63-0 | 200-661-7 | 13,68 | 13,68 |

2.2. Types de formulations

| |
|------------------------------|
| AL – Liquide prêt à l'emploi |
|------------------------------|

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

| Classification | |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger | Liquide inflammable catégorie 3 Lésions oculaires graves/Irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 |
| Mentions de danger | H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges |
| Conseils de prudence | P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P261 : Eviter de respirer les aérosols et vapeurs P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à |

| | |
|------|---|
| | <p>l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p> |
| Note | EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 1 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

| | |
|---|---|
| Type de produit | 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors-agro alimentaires Désinfection des surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à gâchette |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence: 1 application par jour maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance de 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 2 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

| | |
|---|----------------------|
| Type de produit | 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures |

| | |
|--|--|
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires Désinfection des surfaces dures/ non poreuses avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à basse pression |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L |

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Salles blanches :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Un taux de renouvellement d'air de 20/h est requis pendant l'utilisation.
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer pas avant 1 heure après le traitement.

Laboratoires et biotechnologie :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 3 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

| | |
|---|---|
| Type de produit | 4 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à gâchette |

| | |
|--|---|
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance de 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L |

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.

Cuisines et cantines :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 4 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

| | |
|---|--|
| Type de produit | 4 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à basse pression |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L |

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Cuisines collectives et cantines :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Cuisines industrielles :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Pièces de production industrielle :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 5 – TP04 Désinfection d'objets par trempage

| | |
|---|----------------------|
| Type de produit | 4 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries Levures |

| | |
|--|---|
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection d'objets (surfaces dures/non poreuses) par trempage avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Trempage |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L |

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Désinfection d'instruments ou d'équipements par trempage (introduction d'objets dans un bain pré-rempli) ou remplissage (remplissage d'un bain vide, qui contient déjà les objets). Dans les deux cas, les objets sont complètement immergés.
- Ne pas réutiliser le bain. Le bain est utilisé qu'une fois par jour et renouveler la solution de bain tous les jours.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³):

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 3 heures après le traitement.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toutes les surfaces à désinfecter doivent être nettoyées/rincées/séchées avant la procédure de désinfection : l'utilisateur doit soigneusement nettoyer, rincer et vidanger les liquides de nettoyage des surfaces à désinfecter.
- Tous les produits doivent être utilisés non dilués.
- Se référer à la description de la méthode d'application liée à chaque utilisation pour bien connaître le temps de contact requis et si un rinçage final (à l'eau potable) après désinfection est requis.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Assurer une ventilation adéquate avant de pénétrer dans les pièces traitées.
- Non destiné aux zones accessibles au grand public.
- Éviter le contact avec les yeux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Suivre les procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Protéger du rayonnement solaire direct.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | Mida San 334 MF | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2023-0034-2-01 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| n-Propanol | Propan-1-ol | Substance active | 71-23-8 | 200-746-9 | 34,35 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Substance active | 67-63-0 | 200-661-7 | 13,68 |

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

| | |
|-----------------------|-----------------------------|
| Identification | Meta SPC 3: Mida San 311 KZ |
|-----------------------|-----------------------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|-----------------|--|
| Numéro 3 | |
|-----------------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|----------------------------|--------|
| Type de produit (s) | 2 et 4 |
|----------------------------|--------|

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|-------------|-------------|------------------|------------|-----------|-------------|-------|
| n-Propanol | Propan-1-ol | Substance active | 71-23-8 | 200-746-9 | 49,07 | 49,07 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Substance active | 67-63-0 | 200-661-7 | 19,54 | 19,54 |

2.2. Types de formulations

| |
|------------------------------|
| AL – Liquide prêt à l'emploi |
|------------------------------|

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

| Classification | |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger | Liquide inflammable catégorie 3 Lésions oculaires graves/Irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 |
| Mentions de danger | H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges |
| Étiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges |
| Conseils de prudence | P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P261 : Eviter de respirer les aérosols et vapeurs P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation |
| Note | EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 7. Usage # 1 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

| | |
|---|---|
| Type de produit | 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable |

| | |
|--|---|
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à gâchette |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance de 750 mL et 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 8. Usage # 2 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

| | |
|---|--|
| Type de produit | 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à basse pression |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L |

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Salles blanches :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Un taux de renouvellement d'air de 20/h est requis pendant l'utilisation.
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer pas avant 1 heure après le traitement.

Laboratoires et biotechnologie :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 9. Usage # 3 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

| | |
|---|---|
| Type de produit | 4 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires. Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à gâchette |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence : 1 application par jour |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance de 750 mL et 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L |

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque

(TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.

Cuisines et cantines :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 10. Usage # 4 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

| | |
|--|---|
| Type de produit | 4 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires. Désinfection de surfaces dures/non poreuses avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisateur à basse pression |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence: 1 application par jour |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Cuisines collectives et cantines :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Cuisines industrielles:

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Pièces de production industrielle

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 11. Usage # 5 – TP02 Désinfection d'objets par trempage

| | |
|---|--|
| Type de produit | 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires. Désinfection d'objets (surfaces dures/non poreuses) avec nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Trempage |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L |

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Désinfection d'instruments ou d'équipements par trempage (introduction d'objets dans un bain pré-rempli) ou remplissage (remplissage d'un bain vide, qui contient déjà les objets). Dans les deux cas, les objets sont complètement immergés.
- Ne pas réutiliser le bain. Le bain est n'utilisé qu'une fois par jour et renouveler la solution de bain tous les jours.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 3 heures après le traitement.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 12. Usage # 6 – TP04 Désinfection d'objets par trempage

| | |
|---|--|
| Type de produit | 4 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus |
| Domaine(s) d'utilisation | Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Trempage |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum |

| | |
|--|--|
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L |

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Désinfection d'instruments ou d'équipements par trempage (introduction d'objets dans un bain pré-rempli) ou remplissage (remplissage d'un bain vide, qui contient déjà les objets). Dans les deux cas, les objets sont complètement immergés.
- Ne pas réutiliser le bain. Le bain n'est utilisé qu'une fois par jour et renouveler la solution de bain tous les jours.

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 3 heures après le traitement.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toutes les surfaces à désinfecter doivent être nettoyées/rincées/séchées avant la procédure de désinfection : l'utilisateur doit soigneusement nettoyer, rincer et vidanger les liquides de nettoyage des surfaces à désinfecter.
- Tous les produits doivent être utilisés non dilués.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Se référer à la description de la méthode d'application liée à chaque utilisation pour bien connaître le temps de contact requis et si un rinçage final (à l'eau potable) après désinfection est requis.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Assurer une ventilation adéquate avant de pénétrer dans les pièces traitées.
- Non destiné aux zones accessibles au grand public.
- Éviter le contact avec les yeux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Suivre les procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Protéger du rayonnement solaire direct.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | Mida San 311 KZ | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2023-0034-3-01 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| n-Propanol | Propan-1-ol | Substance active | 71-23-8 | 200-746-9 | 49,07 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Substance active | 67-63-0 | 200-661-7 | 19,54 |

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

| | |
|-----------------------|-----------------------------------|
| Identification | Meta SPC 4: Mida San 311 KZ wipes |
|-----------------------|-----------------------------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|-----------------|--|
| Numéro 4 | |
|-----------------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|----------------------------|--------|
| Type de produit (s) | 2 et 4 |
|----------------------------|--------|

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|-------------|-------------|------------------|------------|-----------|-------------|-------|
| n-Propanol | Propan-1-ol | Substance active | 71-23-8 | 200-746-9 | 49,07 | 49,07 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Substance active | 67-63-0 | 200-661-7 | 19,54 | 19,54 |

2.2. Types de formulations

| |
|-------------------------------------|
| XX – Autre (lingette pré-imprégnée) |
|-------------------------------------|

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

| Classification | |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger | Liquide inflammable catégorie 3 Lésions oculaires graves/Irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 |
| Mentions de danger | H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges |
| Étiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges |
| Conseils de prudence | P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P261 : Eviter de respirer les aérosols et vapeurs P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation |
| Note | EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 13. Usage # 1 – TP02 Désinfection des surfaces, lingettes humides

| | |
|--|--|
| Type de produit | 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les industries pharmaceutiques et industries non alimentaires. Désinfection des surfaces dures/ non poreuses de petite taille avec lingettes humides et nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Essuyage avec lingettes pré-imprégnées |

| | |
|--|---|
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Surface désinfectée : 1 lingette/m ² Fréquence : 1 application par jour maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | 150 lingettes /paquet : paquet en PEHD de contenance 1 L 800 lingettes /seau : seau en PP de 15 L 1500 lingettes /seau : seau en PP de 15 L |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 14. Usage # 2 – TP04 Désinfection des surfaces, lingettes humides

| | |
|--|---|
| Type de produit | 4 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus |
| Domaine(s) d'utilisation | En intérieur dans les cuisines, les restaurants, l'industrie alimentaire. Désinfection des surfaces dures/ non poreuses de petite taille avec lingettes humides et nettoyage préalable |
| Méthode(s) d'application | Essuyage avec lingettes pré-imprégnées |

| | |
|--|---|
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Surface désinfectée : 1 lingette/m ² Fréquence : 1 application par jour maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels en milieu industriel Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | 150 lingettes /paquet : paquet en PEHD de contenance 1 L 800 lingettes /seau : seau en PP de 15 L 1500 lingettes /seau : seau en PP de 15 L |

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Toutes les surfaces à désinfecter doivent être nettoyées/rincées/séchées avant la procédure de désinfection : l'utilisateur doit soigneusement nettoyer, rincer et vidanger les liquides de nettoyage des surfaces à désinfecter.
- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Assurer une ventilation adéquate avant de pénétrer dans les pièces traitées.
- Non destiné aux zones accessibles au grand public.
- Éviter le contact avec les yeux.

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 6 heures après le traitement.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Suivre les procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Protéger du rayonnement solaire direct.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------------|------------------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | Mida San 311 KZ wipes | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2023-0034-4-01 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| n-Propanol | Propan-1-ol | Substance active | 71-23-8 | 200-746-9 | 49,07 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Substance active | 67-63-0 | 200-661-7 | 19,54 |